



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le - 2 JUIN 2021

Madame Theresia Richardy-Parmentier
69, Hofstrasse, Oudler
B-4790 Burg-Reuland

N/Réf.: 99245

V/Réf.: 8.13 N° 242/21

Madame,

En réponse à votre requête du 16 mars 2021 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour une coupe d'urgence pour cause de bostryche sur des fonds inscrits au cadastre de la commune du PARC HOSINGEN: section HdA d'HOSCHEID (auf Erl), sous les numéros 1276/3168 et 1277/3169, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. Le déboisement sera réalisé sur des terrains inscrits au cadastre de la commune du Parc Hosingen, section HdA d'Hoscheid, sous les numéros 1276/3168 et 1277/3169, au lieu-dit « auf Erl », conformément à la demande soumise.
2. Le déboisement se limitera à une superficie de **127,30 ares**.
3. Dans un délai de 3 ans, il faut procéder à la reconstitution d'un peuplement forestier par plantation, semis ou régénération naturelle, après avoir demandé conseil préalablement au préposé de la nature et des forêts.
4. Il est interdit de planter des résineux à une distance inférieure à 30 mètres du bord des cours d'eau.
5. Le préposé de la nature et des forêts (M. Martin Jacobs, tél : 621 202 126) sera averti avant le commencement des travaux de déboisement.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable



Mike Wagner
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune du PARC HOSINGEN